

**CRL-2401 : PRATIQUES NARRATIVES I : LE RECIT**

---

**Objectif :**

Développer la créativité littéraire en examinant de façon intensive et pratique la forme du récit : Qu'est-ce un récit ? Qu'est qui distingue le récit d'une nouvelle ou d'un roman ?

Identifier et examiner les éléments essentiels à la rédaction d'un récit (plan, voix narrative, etc.)

Identifier et examiner les stratégies nécessaires au développement d'un récit (recherche, réflexion, etc.)

**Objectif spécifique :**

La rédaction de 3 récits de 2,000 mots (max.) chaque, dates de remise à spécifier.

L'utilisation de Antidote est fortement recommandée. Les fautes grammaticales seront pénalisées.

**Contenu du cours :**

Certaines définitions réduisent le récit à une simple narration, ce qui brouille la différence entre un récit et, par exemple, une nouvelle. Dans ce cours, nous adopterons une définition qui restreint et élargit la forme à la fois. Nous allons explorer le récit comme une narration personnelle de l'auteur.e, où la subjectivité joue un rôle prépondérant (ce qui le distingue de l'objectivité intellectuelle d'un essai). Nous allons également restreindre notre exploration du récit à la non-fiction (ce qui le distingue donc d'une fiction ou une auto-fiction). Tout texte sera basé sur (et respectera scrupuleusement) des faits vécus, mais un style littéraire sera exigé afin de le distinguer du journalisme et les conventions journalistiques. L'objectif sera de développer ce qu'on pourrait appeler 'la non-fiction littéraire', une forme qui adopte les techniques de la fiction pour faire vivre son sujet sans trahir ses réalités. Ce sera donc une forme hybride qui refuse toute invention mais qui permet une certaine spéculation de la part de l'auteur.e. Afin de préciser ces idées, nous lirons plusieurs exemples : récits de voyage, récits biographiques ou autobiographiques, récits historiques, etc.

**Modalités d'évaluation :**

Rédaction des trois récits : 30 % chaque récit

Présence et participation : 10 %

Bureau : CSL-3448. Courriel : [neil.bissoondath@lit.ulaval.ca](mailto:neil.bissoondath@lit.ulaval.ca)

*En raison de sa formule particulière, ce cours est exempté de la politique facultaire selon laquelle 30% de la note globale doivent avoir été attribués et communiqués aux étudiant.e.s deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement.*

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

---

**Échelle de conversion de notes (1<sup>er</sup> cycle)**

**Excellent :** A+ = 94-100    A = 89-93    A- = 85-88  
**Très bon :** B+ = 82-84    B = 78-81    B- = 75-77  
**Bon :** C+ = 72-74    C = 68-71    C- = 65-67

**Passable :** D+ = 61-64    D = 55-60  
**Insuffisant :** E = 0-54